

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/02/2015

Réception par le Prefet : 16/02/2015

Publication : 20/02/2015



Conseil Général
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 13 février 2015

N°CP 2015-22-2

**CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007/2013
RENOVATION/RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT C
DE LA CITE UNIVERSITAIRE DE MULHOUSE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution anticipée du Budget 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de STRASBOURG une subvention d'investissement maximale de 600 000 € pour l'opération de rénovation/restructuration du Bâtiment C de la Cité Universitaire de MULHOUSE, inscrite au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F225 - Enseignement Supérieur et Recherche - chapitre 204 - fonction 23 - nature 2041782 du budget départemental,
- Approuve la convention de financement y afférente jointe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions